

COVID-19 – Consignes aux EMS : indication du port de masque en cas d'oxygénothérapie

Consignes mises à jour le 27/03/20, susceptibles d'évoluer

Indication d'O2 (si SpO2 < 92 %)

Oxygénation

Débit

Risque
d'aérosolisation

CONSIGNES

Port de masque

Mode opératoire

OUI

NON

> 6 l/mn

< 6 l/mn

OUI

NON

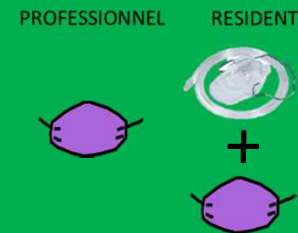
Soit FFP2 soit double masque chirurgical (face to face)

Masque chirurgical

Masque FFP2 disponible :
Le professionnel porte un masque FFP2 en présence du résident sous O2.



Masque FFP2 non disponible :
Le professionnel et le résident* portent un masque chirurgical



Remarque : aérer régulièrement la chambre

Le professionnel porte un masque chirurgical quand il prend en charge le résident.

Remarque : le port d'un masque FFP2 est réservé pour les gestes médicaux invasifs ou les manœuvres au niveau de la sphère respiratoire.



*** en l'absence de masque FFP2 pour le professionnel, si l'état du résident nécessite une prescription d'O2 > 6 l/mn et que le résident ne tolère pas le masque chirurgical sur les lunettes/masque à oxygène → discuter l'indication d'une hospitalisation avec le médecin en charge du résident.**

Références :

- SRLF SFAR SFMU GFRUP SPLF. Recommandations d'experts portant sur la prise en charge en réanimation des patients en période d'épidémie à SARS CoV2. Mise en œuvre avec la mission COREB nationale. Version 3 du 15 mars 2020
- Haut Conseil de la santé publique relatif aux recommandations thérapeutiques dans la prise en charge du COVID-19, 23 mars 2020